

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

Ces titres n'ont pas été, et ne seront pas, inscrits en vertu de la United States Securities Act of 1933, tel que modifié (la « Loi américaine sur les valeurs mobilières »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières de quelque État américain que ce soit. Ils ne peuvent être offerts, vendus ni livrés aux États-Unis, ni à des personnes américaines ou à des personnes se trouvant aux États-Unis, sauf conformément à une dispense des exigences d'inscription prévues la Loi américaine sur les valeurs mobilières et en vertu de dispenses des exigences d'inscription ou de qualification prévues par les lois sur les valeurs mobilières des États américains applicables, ou dans le cadre d'opérations non assujetties à ces exigences. Toute vente de titres dans le cadre de ce Placement aux États-Unis ou à des personnes américaines ou à des personnes se trouvant aux États-Unis sera effectuée, sur une base de preneur substitué, conformément à l'article 4(a)(2) de la Loi américaine sur les valeurs mobilières et/ou à la Règle 506(b) du Règlement D pris en application de celle-ci.

Le présent Document d'offre ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de quelque titre que ce soit aux États-Unis, ni à l'égard de personnes américaines ou à des personnes se trouvant aux États-Unis. Les termes « États-Unis » et « personne américaine » ont le sens qui leur est attribué dans le Règlement S pris en application de la Loi américaine sur les valeurs mobilières.

Toutes les références dans ce Document d'offre à « dollars » ou « \$ » renvoient à des dollars canadiens, sauf indication contraire.

Document d'offre sous le régime de la dispense pour le financement de l'émetteur coté

Le 25 mai 2026

**FIRST ATLAS RESOURCES CORP.
(la « Société » ou « First Atlas »)**



RÉSUMÉ DU PLACEMENT

Quels titres sont placés ?

<p>Placement :</p>	<p>La Société procède à un financement par actions pour un produit brut maximal de 28 572 000 unités de la Société (les « Unités ») au prix de 0,07 \$ l'Unité, lesquelles seront émises en vertu de l'exemption de financement d'émetteur coté (tel que défini ci-dessous) pour un produit brut maximal de 2 000 040 \$ (le « Placement »). Chaque Unité sera composée d'une action ordinaire de la Société (chacune, une « Action ordinaire ») et d'un bon de souscription d'action ordinaire (chacun, un « Bon de souscription »).</p> <p>Chaque Bon de souscription permettra à son détenteur d'acquérir une Action ordinaire (chacune, une « Action visée par le bon ») au prix d'exercice de 0,09 \$ pendant une période de 36 mois suivant la clôture du Placement.</p> <p>Le Placement sera effectué : (i) en vertu de l'exemption de financement d'émetteur coté prévue à la partie 5A du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (« Règl. 45-106 »), telle que modifiée par l'Ordonnance générale coordonnée 45-935 de la CVM – Dispenses de certaines conditions de l'exemption de financement d'émetteur inscrit (l'« Exemption de financement d'émetteur inscrit »), auprès d'investisseurs qualifiés dans toutes les provinces du Canada, sauf au Québec ; et (ii) dans les autres juridictions où le Placement peut être effectué légalement, y compris aux États-Unis, en vertu des dispenses de placement privé applicables. Les Unités offertes en vertu de l'Exemption de financement d'émetteur coté ne seront pas assujetties à une « période de détention » en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières.</p>
<p>Preneur ferme :</p>	<p>Research Capital Corporation, à titre de seul responsable du livre et seul preneur ferme (le « Preneur ferme »). Le Placement est un placement de type « bought deal » et, par conséquent, n'a aucun montant minimum distinct du montant du Placement de 2 000 040 \$ (plus un produit brut additionnel maximal de 2 300 046 \$ si l'Option du preneur ferme est exercée en totalité).</p>
<p>Option du preneur ferme :</p>	<p>La Société a accordé au Preneur ferme une option (l'« Option du preneur ferme ») d'augmenter la taille du Placement d'un nombre supplémentaire d'Unités représentant jusqu'à 15 % du nombre total d'Unités à émettre dans le cadre du Placement, afin de couvrir les surallocations. Cette option est exercable en tout temps jusqu'à 2 jours ouvrables avant la clôture du Placement.</p>
<p>Date de clôture :</p>	<p>La clôture du Placement est prévue aux alentours de la semaine du 8 juin 2026, ou à toute autre date dont le Preneur ferme et la Société pourraient convenir (la « Clôture »).</p>
<p>Bourse :</p>	<p>Les Actions ordinaires sont inscrites à la négociation sur la Bourse des valeurs canadiennes (la « Bourse ») sous le symbole « HHE », cotées sur l'OTC Pink sous le symbole « BTKRF » et cotées à la Bourse de Francfort (« FSE ») sous le symbole « ONBO ». Les Bons de souscription ne sont inscrits à aucune bourse.</p>
<p>Dernier prix de clôture :</p>	<p>Le 25 mai 2026, le prix de clôture des Actions ordinaires était de 0,08 \$ CA à la Bourse, de 0,08 \$ US sur l'OTCQB et de 0,047 € à la FSE.</p>

La Société procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus. Dans le cadre de ce placement, l'émetteur déclare ce qui suit:

- **Il est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote.**
- **Il a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.**
- **Il se prévaut des dispenses prévues dans l'Ordonnance générale coordonnée 45-935 – Dispenses de certaines conditions de l'exemption de financement d'émetteur inscrit (l'« Ordonnance ») et est admissible à distribuer des titres en vertu des dispenses incluses dans l'Ordonnance.**
- **Le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas, en dollars, 10 000 000 \$.**
- **Il ne clora ce placement que s'il estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants.**
- **Il n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle il demande l'approbation de porteurs de titres.**

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent Document d'offre contient des « renseignements prospectifs » qui peuvent inclure, sans s'y limiter, des énoncés concernant le rendement financier ou opérationnel futur de la Société et de ses projets miniers, le prix futur de l'or, de l'argent ou d'autres métaux, les dépenses d'exploration, les coûts et le calendrier des explorations futures, les besoins en capital additionnel, la réglementation gouvernementale des activités minières, les risques environnementaux, les dépenses de réhabilitation, les litiges ou réclamations relatifs aux titres, les limites de couverture d'assurance et les questions réglementaires.

Souvent, mais pas toujours, les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation de termes tels que « plans », « prévoit », « est prévu », « budget », « calendrier », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « croit », ou des variantes (y compris des variantes négatives) de ces mots et expressions, ou par des énoncés selon lesquels certaines actions, certains événements ou certains résultats « pourraient », « devraient », ou « vont » être entrepris, se produire ou être atteints.

Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes, des hypothèses et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, le rendement ou les réalisations de la Société diffèrent de manière importante de tout résultat, rendement ou réalisation futurs exprimés ou implicites dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, notamment, les incertitudes générales liées aux affaires, à l'économie et à la concurrence ; l'absence de production ; le passé opérationnel limité de la Société ; les résultats réels des activités d'exploration en cours ; la capacité d'obtenir des licences ou des permis ; les obligations légales de consulter et d'accommoder les communautés ; le titre de propriété de ses projets miniers et d'hydrogène ; la possibilité que la Société perde ou abandonne son intérêt dans ses projets miniers et d'hydrogène ; la capacité de retenir du personnel qualifié ; la capacité d'obtenir un financement adéquat pour l'exploration et le développement ; la volatilité des prix des marchandises ; les risques environnementaux liés aux activités minières ; les accidents, les conflits de travail et les autres risques propres à l'industrie minière, y compris, sans s'y limiter, les dangers environnementaux, les effondrements, les glissement de parois, les inondations, les coups de terrain et autres événements de

force majeure ou conditions d'exploitation défavorables, ainsi que les facteurs discutés dans le Rapport de gestion de la Société déposé sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses importants, notamment la détermination de réserves ou de ressources minérales ou d'hydrogène, le cas échéant, les résultats des activités d'exploration et de forage, la disponibilité et l'obtention finale des approbations, licences et permis requis, la disponibilité d'un fonds de roulement suffisant pour mener à terme les activités d'exploration et de forage proposées ainsi que les études économiques, le fait que les parties contractantes fournissent les biens et/ou services dans les délais convenus, que l'équipement nécessaire à l'exploration est disponible selon l'échéancier prévu et ne subit pas de pannes imprévues, qu'il n'y a pas de pénuries ou de retards de main-d'œuvre et qu'aucun problème géologique ou technique inhabituel ne survient. Bien que la Société estime que ces hypothèses sont raisonnables en fonction des renseignements dont elle dispose actuellement, elles pourraient s'avérer inexactes. Les résultats réels peuvent différer de ces renseignements prospectifs pour diverses raisons, notamment en raison des risques et incertitudes divulgués dans le Rapport de gestion de la Société déposé sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Ces énoncés prospectifs sont faits à la date du présent document d'offre et sont fondés sur les croyances, estimations et opinions de la direction. La Société a l'intention de discuter dans ses rapports trimestriels et annuels, appelés Rapports de gestion, tout événement et circonstance survenu au cours de la période visée par ce document qui sont raisonnablement susceptibles d'entraîner une différence importante entre les événements ou circonstances réels et ceux divulgués dans ce document d'offre. De nouveaux facteurs apparaissent de temps à autre, et il n'est pas possible pour la direction de prévoir tous ces facteurs ni d'évaluer à l'avance l'impact de chacun sur les activités de la Société ou la mesure dans laquelle un facteur, ou une combinaison de facteurs, peut faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière importante de ceux contenus dans tout énoncé prospectif. Sauf dans la mesure requise par la loi et comme indiqué autrement dans ce document d'offre, la Société n'a pas l'intention et ne s'engage pas à mettre à jour quelque renseignement prospectif que ce soit pour refléter, entre autres, de nouveaux renseignements ou des événements futurs.

Les investisseurs sont mis en garde contre le fait de se fier indûment aux énoncés prospectifs.

MONNAIE

Sauf indication contraire, toutes les références à « \$ », « C\$ » ou « dollars » dans ce Document d'offre renvoient à des dollars canadiens.

DESCRIPTION SOMMAIRE DES ACTIVITÉS

Quelle est notre activité ?

La Société a été constituée en vertu de la *Business Corporations Act* le 18 novembre 2016 dans la province de la Colombie-Britannique. Les Actions ordinaires sont négociées à la Bourse sous le symbole « HHE ». Le siège social de la Société est situé au 500 – 666, rue Burrard, Vancouver, Colombie-Britannique, Canada, V6C 3P6.

La Société est une société d'exploration et de mise en valeur axée sur l'acquisition, l'exploration et le développement de propriétés minières et d'hydrogène. Elle se concentre actuellement sur son Projet Nouvelle-Écosse, qui comprend 35 licences totalisant 2 173 claims dans le bassin de Cumberland, en Nouvelle-Écosse. Le Projet Nouvelle-Écosse inclut le Projet Colchester, composé de 12 licences (817 claims) couvrant 13 227,23 hectares, ainsi que le Projet Dansof, composé de 12 licences (1 356 claims) couvrant 21 953,64 hectares. La Société se concentre également sur son Projet Matane, situé dans la région des Appalaches, au Québec, couvrant 80 claims pour une superficie de 4 518,59 hectares.

De plus amples renseignements sur les activités et les opérations de la Société, le Projet Nouvelle-Écosse, le Projet Matane et les autres projets de la Société se trouvent dans les documents publics déposés sous son profil sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Événements récents

Le 4 décembre 2025, la Société a annoncé qu'elle avait élargi son programme de forage en Nouvelle-Écosse à 2 500 mètres, à la suite de la réalisation de levés géophysiques et de travaux de terrain par Québec Innovative Materials Corp., le chef de file technique et conseiller de la Société pour le Projet Nouvelle-Écosse.

Le 11 décembre 2025, la Société a annoncé l'adoption de son Plan omnibus d'incitation fondé sur des titres de capitaux propres de 2025 (le « **Plan 2025** »). Le Plan 2025 est conçu pour améliorer la capacité de la Société à attirer, retenir et motiver des administrateurs, dirigeants, employés et consultants qualifiés, tout en alignant leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Le Plan 2025 offre un cadre flexible et complet pour l'octroi de récompenses fondées sur des titres de capitaux propres, notamment des options d'achat d'actions, des unités d'actions restreintes, des unités d'actions de performance et des unités d'actions différées. Le Plan 2025 vise à récompenser les participants admissibles pour leurs contributions à la réussite de la Société et à encourager l'investissement à long terme dans les Actions ordinaires de la Société. Le Plan 2025 réserve jusqu'à 10 % du nombre total d'Actions ordinaires émises et en circulation de la Société pour les récompenses accordées en vertu du Plan 2025, selon une structure « evergreen ». Les Actions ordinaires assujetties à des récompenses expirées ou résiliées deviendront disponibles pour des futures attributions.

Le 18 février 2026, la Société (alors connue sous le nom de Q Precious & Battery Metals Corp.) a annoncé son intention de changer son nom pour First Atlas Resources Corp. et de modifier son symbole de négociation de « QMET » à « HHE » à la Bourse. Le changement de nom et de symbole boursier a par la suite été mis en œuvre, sous réserve de l'approbation finale de la Bourse. Ce nouvelle dénomination reflète l'évolution de l'orientation stratégique de la Société vers l'exploration de ressources d'hydrogène naturel (géologique).

Le 24 mars 2026, la Société a annoncé qu'elle avait adopté formellement le modèle d'exploration Reactivated Rift and Graben Geostucture (R2G2™) développé par Québec Innovative Materials Corp. (« **QIMC** »). Cela faisait suite à l'engagement préalable de QIMC à titre de conseiller technique pour soutenir son programme d'hydrogène naturel en Nouvelle-Écosse.

Le 7 avril 2026, la Société a lancé un site Web d'entreprise redessiné à l'adresse www.firstatlasresources.com. Le site offre un aperçu de la stratégie de la Société, de son portefeuille de projets (y compris l'initiative d'hydrogène naturel en Nouvelle-Écosse et les actifs au Québec, tels que le projet Matane), ainsi que de la documentation destinée aux investisseurs.

Le 15 avril 2026, la Société a tenu son assemblée générale annuelle au cours de laquelle elle a approuvé son Plan omnibus d'incitation fondé sur des titres de capitaux propres de 2026 (le « **Plan 2026** »). Le Plan 2026 est essentiellement identique au Plan 2025, à l'exception qu'il réserve jusqu'à 20 % du nombre total d'Actions ordinaires émises et en circulation de la Société pour les récompenses accordées en vertu du Plan, selon une structure « evergreen ». Les Actions ordinaires assujetties à des récompenses expirées ou résiliées deviendront disponibles pour de futures attributions.

Le 28 avril 2026, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente définitive datée du 28 avril 2026 avec LaFleur Minerals Inc., en vertu de laquelle First Atlas a convenu de vendre la totalité de ses intérêts (100 %) dans ses claims MacKenzie East situés dans le camp aurifère de Val-d'Or, au Québec. Selon les termes de l'Entente, LaFleur acquerra la Propriété en échange de : (i) 30 000 \$ CA en espèces ; et (ii) 175 000 actions ordinaires de LaFleur Minerals Inc.

Pour de plus amples renseignements concernant la Société, y compris les développements récents depuis la fin de l'exercice financier précédent de la Société le 30 avril 2025 jusqu'à la date du présent Document

d'offre, veuillez consulter les documents disponibles sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Faits importants

Il n'existe aucun fait important concernant les titres distribués qui n'ait été divulgué dans le présent Document d'offre ou dans tout autre document déposé par la Société au cours des 12 mois précédant la date des présentes.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

L'objectif commercial principal de la Société est de s'assurer qu'elle disposera, à tout le moins, d'un fonds de roulement suffisant et non restreint pour une période de 12 mois suivant la distribution.

Les dépenses prévues pour ces objectifs commerciaux sont présentées dans la section intitulée « Utilisation des fonds disponibles » ci-dessous.

EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du Placement?

En se basant sur le déficit estimé de fonds de roulement de la Société de 769 769 \$ au 30 avril 2026, les fonds disponibles devraient être d'un minimum de 970 268 \$ et d'un maximum de 1 246 273 \$. Voir la section « Frais et commissions » ci-dessous.

		En supposant la réalisation du Placement	En supposant la réalisation du Placement et l'exercice de l'Option du preneur ferme
A	Montant à lever dans le cadre de ce Placement	\$2,000,040	\$2,300,046
B	Commissions de vente et frais ⁽¹⁾	\$160,003	\$184,004
C	Frais estimés du placement (ex. : juridiques, comptables, audit, frais de la Bourse des valeurs canadiennes)	\$100,000	\$100,000
D	Produit net du Placement : $D = A - (B + C)$	\$1,740,037	\$2,016,042
E	Fonds de roulement au dernier mois clos (déficit)	\$(769,769)	\$(769,769)
G	Fonds totaux disponibles : $G = D + E + F$	\$970,268	\$1,246,273

Notes:

(1) Voir la section « Frais et commissions » ci-dessous pour plus d'information.

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Description de l'utilisation prévue des fonds disponibles, par ordre de priorité	En supposant la réalisation du Placement	En supposant la réalisation du Placement et l'exercice
--	--	--

		de l'Option du preneur ferme
Dépenses générales et administratives ainsi que les dépenses d'exploitation au cours des 12 prochains mois ⁽¹⁾	\$970,268	\$1,246,273
Total	\$970,268	\$1,246,273

Notes:

- (1) Les dépenses générales et administratives corporatives estimées devraient comprendre (sans s'y limiter) : (i) les services juridiques, comptables et d'audit, (ii) les frais de maintien de la cote à la Bourse et les frais d'agent des transferts, (iii) les coûts et frais administratifs, (iv) les commissions et frais associés aux financements, (v) les frais généraux et dépenses de bureau, et (vi) les honoraires de consultation..

L'affectation du capital et le calendrier prévus mentionnés ci-dessus représentent les intentions actuelles de la Société en fonction de ses plans et de sa situation commerciale, lesquels pourraient évoluer à l'avenir. Bien que la Société ait l'intention d'utiliser le produit du Placement tel qu'indiqué ci-dessus, il pourrait survenir des circonstances où, pour des raisons commerciales valables, une réaffectation des fonds serait jugée prudente ou nécessaire, auquel cas l'affectation réelle pourrait différer de manière importante de ce qui est indiqué ci-dessus. Les montants réellement alloués et dépensés dépendront d'un certain nombre de facteurs, notamment la capacité de la Société à exécuter son plan d'affaires. Voir la section « Mise en garde concernant les déclarations prospectives » ci-dessus.

Les plus récents états financiers annuels audités et le rapport financier intérimaire de la Société comprenaient une note relative à la continuité d'exploitation. La Société se concentre sur l'exploration et le développement de ses propriétés au Canada et n'a pas encore généré de flux de trésorerie positifs provenant de ses activités d'exploitation, ce qui soulève un doute sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités en tant qu'entité en continuité d'exploitation. Le Placement vise à permettre à la Société de continuer à atteindre ses objectifs commerciaux et ne devrait pas avoir d'incidence sur la décision d'inclure une note relative à la continuité d'exploitation dans les prochains états financiers annuels de la Société.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Nous avons utilisé les fonds pour l'exploration minière et l'exploration d'hydrogène, ainsi que pour les dépenses générales et administratives.

Détails des financements	Utilisation proposée des fonds	Utilisation réelle des fonds	Écart et impact des écarts
<p>Financement du 17 juillet 2025</p> <p>La Société a émis 400 000 unités non déductibles d'impôt (« Unités NFT juillet 2025 ») au prix de 0,05 \$ l'Unité NFT juillet 2025 pour un produit brut de 20 000 \$. Chaque Unité NFT juillet 2025 est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription entier (un « Bon de souscription d'Unité NFT juillet 2025 »). Chaque Bon de souscription d'Unité NFT juillet 2025 permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,055 \$ par action jusqu'au 17 juillet 2028.</p> <p>La Société a émis 7 550 000 unités déductibles d'impôt (« Unités FT juillet 2025 ») au prix de</p>	<p>Activités d'exploration minière et gazière et fonds de roulement général</p>	<p>Dépenses générales et administratives: 20 000 \$.</p> <p>Exploration minière: 377 500 \$.</p>	<p>Aucun.</p>

<p>0,05 \$ l'Unité FT juillet 2025 pour un produit brut de 377 500 \$. Chaque Unité FT juillet 2025 est composée d'une action ordinaire déductible d'impôt et d'un bon de souscription entier (un « Bon de souscription d'Unité FT juillet 2025 »). Chaque Bon de souscription d'Unité FT juillet 2025 permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,07 \$ par action jusqu'au 17 juillet 2028.</p>			
<p>Financement du 8 août 2025</p> <p>La Société a émis 5 700 000 unités déductibles d'impôt (« Unités FT août 2025 ») au prix de 0,05 \$ l'Unité FT août 2025 pour un produit brut de 285 000 \$. Chaque Unité FT août 2025 est composée d'une action ordinaire déductible d'impôt et d'un bon de souscription entier (un « Bon de souscription d'Unité FT août 2025 »). Chaque Bon de souscription d'Unité FT août 2025 permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,07 \$ par action jusqu'au 8 août 2028.</p>	<p>Activités d'exploration minière et gazière et fonds de roulement général.</p>	<p>Exploration minière: 285 000 \$.</p>	<p>Aucun.</p>
<p>Financement du 24 octobre 2025</p> <p>La Société a émis 5 400 000 unités déductibles d'impôt (« Unités FT octobre 2025 ») au prix de 0,09 \$ l'Unité FT octobre 2025 pour un produit brut de 486 000 \$. Chaque Unité FT octobre 2025 est composée d'une action ordinaire déductible d'impôt et d'une demi-part de bon de souscription d'action (un « Bon de souscription d'Unité FT octobre 2025 »). Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,012 \$ par action jusqu'au 24 octobre 2027.</p> <p>La Société a également émis 4 444 444 actions déductibles d'impôt au prix de 0,09 \$ l'action pour un produit brut de 399 999,96 \$.</p>	<p>Activités d'exploration minière.</p>	<p>Exploration minière: 885 999 \$.</p>	<p>Aucun.</p>
<p>Financement du 10 novembre 2025</p> <p>La Société a émis 3 152 223 unités déductibles d'impôt (« Unités FT 10 novembre 2025 ») au prix de 0,09 \$ l'Unité FT 10 novembre 2025 pour un produit brut de 283 700,07 \$. Chaque Unité FT 10 novembre 2025 est composée d'une action ordinaire déductible d'impôt et d'une demi-part de bon de souscription d'action (un « Bon de souscription d'Unité FT 10 novembre 2025 »). Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,12 \$ par action jusqu'au 10 novembre 2027.</p>	<p>Activités d'exploration minière.</p>	<p>Exploration minière: 213391 \$.</p> <p>Obligations futures en dépenses déductibles ⁽¹⁾ 77,309 \$.</p>	<p>La Société doit effectuer 77 309 \$ en dépenses déductibles d'impôt d'ici le 31 décembre 2026.</p>

<p>Financement du 14 novembre 2025</p> <p>La Société a émis 735 133 unités déductibles d'impôt (« Unités FT 14 novembre 2025 ») au prix de 0,09 \$ l'Unité FT 14 novembre 2025 pour un produit brut de 66 192 \$. Chaque Unité FT 14 novembre 2025 est composée d'une action ordinaire déductible d'impôt et d'une demi-part de bon de souscription d'action (un « Bon de souscription d'Unité FT 14 novembre 2025 »). Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,12 \$ par action jusqu'au 14 novembre 2025.</p>	<p>Activités d'exploration minière.</p>	<p>Obligations futures en dépenses déductibles ⁽¹⁾ 66,192\$.</p>	<p>La Société doit effectuer 66,192 \$ en dépenses déductibles d'impôt d'ici le 31 décembre 2026.</p>
<p>Financement du 9 décembre 2025</p> <p>La Société a émis 2 947 000 unités déductibles d'impôt (« Unités FT décembre 2025 ») au prix de 0,09 \$ l'Unité FT décembre 2025 pour un produit brut de 265 230 \$. Chaque Unité FT décembre 2025 est composée d'une action ordinaire déductible d'impôt et d'une demi-part de bon de souscription d'action (un « Bon de souscription d'Unité FT décembre 2025 »). Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,12 \$ par action jusqu'au 9 décembre 2027. La Société a également émis 2 222 222 actions déductibles d'impôt au prix de 0,09 \$ l'action pour un produit brut de 199 999,98 \$.</p>	<p>Activités d'exploration minière.</p>	<p>Obligations futures en dépenses déductibles ⁽¹⁾ 465,299\$.</p>	<p>La Société doit effectuer \$465,299 en dépenses déductibles d'impôt d'ici le 31 décembre 2026.</p>

Notes:

(1) Les obligations futures en dépenses déductibles présentées dans le tableau ci-dessus représentent un total de 599 800 \$ qui ont été utilisées comme suit :

- a. 92 500 \$ ont été dépensés pour les coûts d'acquisition de propriétés ; et
- b. 507 300 \$ ont été dépensés pour les dépenses générales et administratives

La Société devra effectuer des dépenses d'exploration admissibles totalisant 599 800 \$ d'ici le 31 décembre 2026 afin d'éviter des pénalités potentielles pour la Société, des redressements fiscaux rétroactifs pour les investisseurs et des réclamations potentielles d'indemnisation.

FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

Preneur ferme:	Research Capital Corporation
Type de rémunération:	Commission en espèces et bons de courtier (tels que définis ci-après).
Commission en espèces:	La Société versera au Preneur ferme une commission en espèces équivalente à 8 % du produit brut de ce Placement (la « Commission en espèces »), sous réserve d'une réduction pour les ordres provenant de la « liste du président ».
Bons de courtier:	La Société émettra au Preneur ferme un nombre de bons de courtier non transférables de la Société (chacun, un « Bon de courtier ») égal à 8 % du nombre d'Unités vendues dans le cadre du Placement, sous réserve

	d'une réduction pour les ordres provenant de la « liste du président ». Chaque Bon de courtier confèrera à son détenteur le droit d'acquérir une Unité au prix de 0,07 \$ par Unité pendant une période de trente-six mois suivant la Clôture.
--	--

Le preneur ferme se trouve-t-il en conflit d'intérêts?

Au meilleur de la connaissance de la Société, celle-ci n'est pas un « émetteur lié » ni un « émetteur relié » (au sens de ces termes dans le Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts en matière de prise ferme) du Preneur ferme ou à celui-ci.

DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à la Société l'un des droits suivants:

- a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec lui;***
- b) un droit d'action en dommages-intérêts contre lui et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.***

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a et b, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur?

Les porteurs de titres peuvent consulter les documents de divulgation continue de la Société sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca sous le profil de la Société.

Pour de plus amples renseignements sur la Société, visitez notre site Web à l'adresse : <https://www.firstatlasresources.com/>.

Les investisseurs devraient lire le présent document d'offre et consulter leurs propres conseillers professionnels afin d'évaluer les aspects fiscaux, juridiques, les facteurs de risque et les autres aspects liés à leur investissement dans les Unités.

CERTIFICAT DE LA SOCIÉTÉ

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 25 mai 2025, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

DATE Le 25 mai 2026

FIRST ATLAS RESOURCES CORP.

By: "Richard Penn" (signed)

Richard Penn
Président et chef de la direction

By: "Krystal Pineo" (signed)

Krystal Pineo
Chef de la direction financière